

**CHIRON Thomas**

---

**De:** Elouan Meyniel <emeyniel@bretagne-peches.org>  
**Envoyé:** vendredi 30 novembre 2018 12:59  
**À:** AET - Enquete Publique  
**Cc:** Magali Richard  
**Objet:** Observations du CDPMEM du Morbihan - enquête publique relative aux dragages d'entretien de la rade de Lorient  
**Pièces jointes:** enquete\_publicue\_dragages\_rade\_de\_Lorient\_CDPMEM\_56\_VF.pdf  
**Importance:** Haute

Mme Chatelain,

Vous trouverez ci-joint les observations du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan concernant les opérations de dragages de la rade de Lorient et d'immersion des sédiments au large de Groix.

Vous en souhaitant bonne réception,

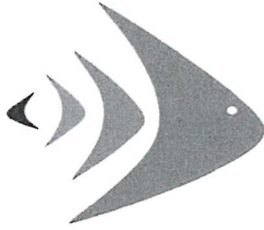
Cordialement,

Elouan Meyniel  
Chargé de mission VALPENA – SIG – Environnement  
[emeyniel@bretagne-peches.org](mailto:emeyniel@bretagne-peches.org)  
06 23 09 75 09 - 02 97 50 50 58



Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages  
Marins du Morbihan  
[cdpmem56@bretagne-peches.org](mailto:cdpmem56@bretagne-peches.org)  
02 97 37 01 91 - Lorient (siège)  
02 97 50 07 90 - Auray

Click [here](#) to report this email as spam.



COMITE DEPARTEMENTAL  
DES PECHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS  
DU MORBIHAN

Réf. : 011/EM/18

Auray, le 23 novembre 2018

Objet : Observations du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan concernant les dragages d'entretien de la rade de Lorient et du clapage en mer des sédiments de qualité immergeable

Il convient dans un premier temps de préciser que les travaux de dragage sont indispensables pour les activités maritimes portuaires, dont la filière pêche. En effet, le dragage du port de Keroman est primordial pour que l'ensemble des navires de pêche, quel que soit leur tirant d'eau, puissent profiter des installations portuaires.

Par ailleurs, les opérations de dragage et de clapage concernent des volumes « relativement » faibles (env. 160 000 T/an) en comparaison à certains estuaires de la façade Atlantique (comme l'estuaire de la Charente - 400 000 T/an ; ou de la Loire - 6 000 000 T/an). Les instances de suivi (dragage & clapage) fonctionnent bien et il existe une réelle coordination entre les opérateurs portuaires du site. Le Plan de Gestion Opérationnelle des opérations de Dragage (PGOD) autour des quatre maîtres d'ouvrage permet également de mettre en avant clairement les opérations prévues et les engagements pris. L'étalement des opérations dans le temps semble également une bonne mesure pour limiter les impacts.

Le CDPMEM du Morbihan souhaite cependant remonter les observations suivantes :

- Les opérations de dragage doivent être précédées d'une caractérisation détaillée des sédiments du secteur à draguer, avant chaque opération ;
- La qualité de l'eau est un maillon essentiel pour les pêcheurs, plus particulièrement pour ceux qui ciblent des coquillages. Nous resterons extrêmement vigilants sur la qualité des sédiments dragués et immergés pour éviter des contaminations qui entraîneraient des fermetures sanitaires, notamment sur les gisements des coureux de Groix (gisements de pêche et zones de conchyliculture) ;
- Il semblerait nécessaire d'augmenter le nombre de points de suivis et la fréquence des prélèvements pour mesurer les éléments contaminants (en particulier pour les éléments chimiques et microbiologiques) ;
- Les immersions sur le site de Groix doivent être réalisées dans les meilleures conditions météorologiques et de marée pour limiter la dispersion des sédiments. Il conviendrait donc de réaliser les clapages aux étales de basses et de pleines mer (quand les courants sont les plus faibles) de préférence lors des périodes de mortes-eaux et en évitant systématiquement les périodes de vives-eaux ;
- Enfin, il convient de s'assurer que les sédiments soient bien immergés dans l'emprise prévue à cet effet, le comité de suivi devra rester attentif sur ce point.

Le Président,  
Olivier LE NEZET